ARRIVÉE DU 2 2 JUIL, 2021 COURRIER RIGHT MARS Madame/Monsieur la/le Maire Hôtel de Ville Réponse : A l'attention de M. le Maire Signature : 3 rue du Colonel Roux 05000 GAP Copie: Paris, le 20/07/2021 AR Observation(s): Envoi par lettre recommandée avec avis de réception Dossier suivi par: Laurent PATERNOT, lpaternot@free-mobile.fr

fréquences

Madame/Monsieur la/le Maire,

Dans le cadre d'attribution de la 4ème licence de téléphonie mobile obtenue le 12 janvier 2010, Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles sur tout le territoire.

Objet: Mise en service de la 4G dans la bande 2100 MHz suite à l'attribution de nouvelles

Par décision n° 2018-1391 en date du 15 novembre 2018, Free Mobile est autorisé par l'ARCEP, à partir du 21 août 2021, à exploiter un bloc supplémentaire de fréquences de 9,8 MHz dans la bande 2100 MHz. L'exploitation de cette bande de fréquences vise à permettre le renforcement du réseau 4G.

Dans ce cadre, nous vous informons que nous allons procéder pour l'ensemble de notre réseau à la mise en service de ces nouvelles fréquences 2100 MHz qui permettront l'utilisation de services 3G et 4G.

A cet effet et conformément à la loi Abeille, je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe à la présente, le dossier d'information mairie relatif au projet de Free Mobile sur votre commune.

Par ailleurs, cette évolution ne nécessite l'obtention d'aucune autorisation d'urbanisme, notamment parce qu'elle n'induit pas de changement de l'aspect extérieur du bâtiment lui servant, le cas échéant, de support.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de recevoir, Madame/Monsieur la/le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Laurent PATERNOT Responsable Collectivités Territoriales



DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free mobile

OPÉRATEUR: Free Mobile CODE SITE: 05121 001 02

ADRESSE DU SITE: RESIDENCE LE MICHELET, AVENUE DE LA

GARE

COMMUNE: 05000 GAP

DATE: 20/07/2021



RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :

FREE MOBILE

COMMUNE:

GAP

NOM DU SITE :

GAP/RESIDENCE LE MICHELET

CODE SITE:

05121_001_02

ADRESSE:

RESIDENCE LE MICHELET, AVENUE DE LA GARE - 05000 GAP

TYPE DE SUPPORT :

Immeuble

PROJET DE :

Modification substantielle d'une antenne-relais existante

COORDONNÉES

X = 897961.91, Y = 1958525.68

GÉOGRAPHIQUES :

Longitude: 6.086246, Latitude: 44,563707

CONTACT FREE MOBILE

NOM:

Laurent PATERNOT

Responsable Collectivités Territoriales

E-MAIL:

E-mail: lpaternot@free-mobile.fr

ADRESSE:

Free Mobile

16 rue de la Ville l'Évêque

75008 Paris



SOMMAIRE

1. Synthese et motivation du projet	ł
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	1
3. Calendrier indicatif du projet 6	5
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation 6	5
5. Plan de situation à l'échelle	7
6. Plan de cadastre 8	3
7. Photographie du lieu d'implantation de deux points de vues et photomontage	
avant/après 9)
8. Déclaration ANFR	3
9. Plans du projet	1
10. Eléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité autour de l'installation	
)
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat 20)
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	2
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	3





1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

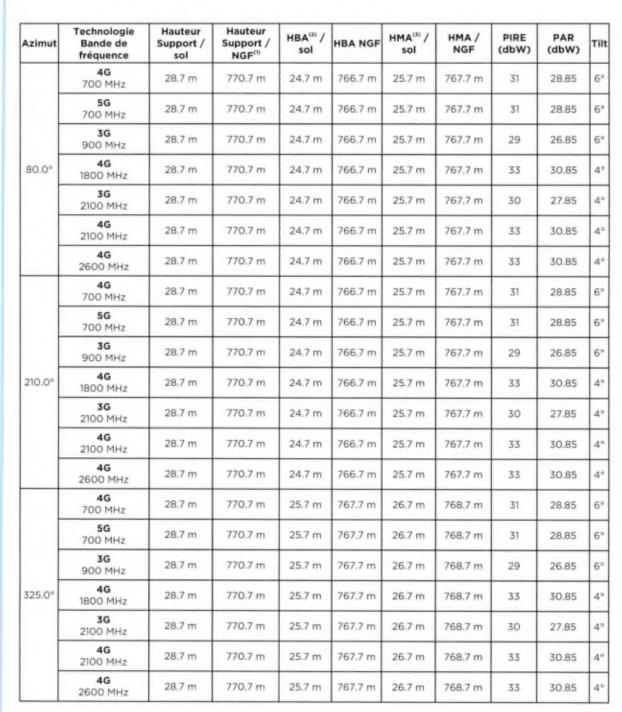
Ce projet consiste en une réallocation d'une partie de la bande de fréquence 2100 MHz, initialement entièrement dédiée à la 3G, à la 4G (LTE) en vue d'un renforcement de la couverture en service 4G.

Cette évolution est d'ordre matériel : elle n'implique aucune modification de l'installation ni du système antennaire déjà en place. Par conséquent, aucun changement visuel n'est prévu.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 3	À ajouter : 0	À modifier : 0
Type	Panneau		
Technologies	3G / 4G / 5G		
Azimuts (S1/S2/S3)	80.0° 210.0° 325.0°		

Antennes



[&]quot;NGF = nivellement général de la France

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article ler de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à

[&]quot;HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

sans tenir compte de la variabilité des faisceaux



l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Juillet 2021
Mise en service (prévisionnel)	Septembre 2021

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

RESIDENCE LE MICHELET, AVENUE DE LA GARE 05000 GAP

Coordonnées

Lambert 93

X = 897961.91 Y = 1958525.68 WGS 84

Longitude : 6.086246 Latitude : 44.563707

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

pas de modifications





6. Plan de cadastre

Département : HAUTES ALPES

Commune : GAP

Section : AN Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition | 1/1000 Date d'édition : 23/03/2017

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2016 Ministère de l'Économie et des

Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cel extrait est géré

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le cantre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale

Cité Administrative Desmichels BP 1602 05016

05016 GAP Cedex

tél. 04.92.40.16.92 -fax 04.92.40.16.90 cdif.gap@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



7. Photographie du lieu d'implantation de deux points de vues et photomontage avant/après

Prises de vue







Prise de vue nº1

Etat avant :



Etat projet:



Prise de vue nº2

Etat avant :



Etat projet:







Prise de vue nº3

Etat avant :



Etat projet:





8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

• Carferralt da Illantallati		J- DD 174 J- HANED 2
1. Conformité de l'installation	on aux regies du gui	de DR 17° de l'ANFR ?
	☑ oui	non
* Guide technique ANFR DR17 public.	modélisation des sites	radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le
2. Existence d'un périmètre	de sécurité** balise	à accessible au public
	☑ oui	□ non
** Périmètre de sécurité : zone supérieur au seuil du décret ci		nne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être
	éférence du décre	duit par la station objet de la demande sera-t-il t n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de
	☑ oui	non
	olique visé par l'ar	blissements scolaires, crèches, établissements ticle 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002
	□ oui	☑ non





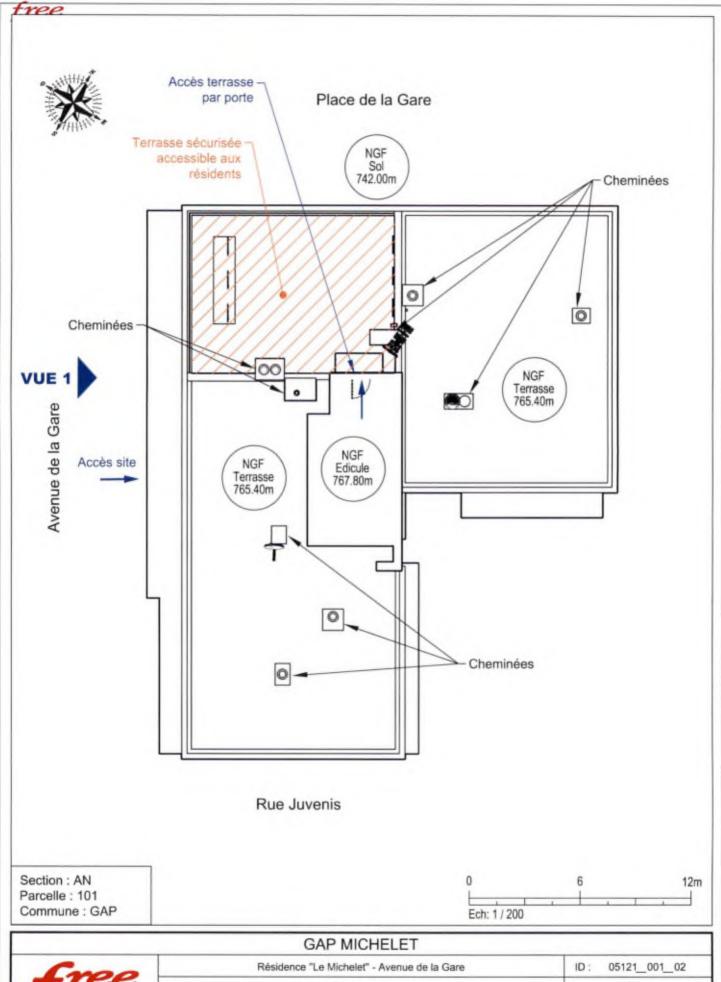
9. Plans du projet

	NOMENCLATURE	
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIC
01	NOMENCLATURE	ОК
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	ОК

INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	24/04/2017	S.NURY	Emission Originale	Free mobile
-				

			GAP MICHELET	
Can			Résidence "Le Michelet" - Avenue de la Gare	ID: 05121_001_02
Tree			05000 GAP	Dessin : S.NURY
Mob	ire	N° FOLIO: 1	NOMENCLATURE	Date: 24/04/2017
DOSSIER: DIM	INDICE	A FICHIER	: 05121_001_02_GAP_MICHELET_IndA.dwg	ECH: -





Car	-		Résidence "Le Michelet" - Avenue de la Gare	ID: 05121_001_02
Tre			05000 GAP	Dessin : S.NURY
mob	lle	N° FOLIO: 3	PLAN DE MASSE EXISTANT	Date: 24/04/2017
DOSSIER: DIM	INDICE	A FICHIER	: 05121_001_02_GAP_MICHELET_IndA.dwg	ECH: 1/175

FICHIER: 05121_001_02_GAP_MICHELET_IndA.dwg

ECH:

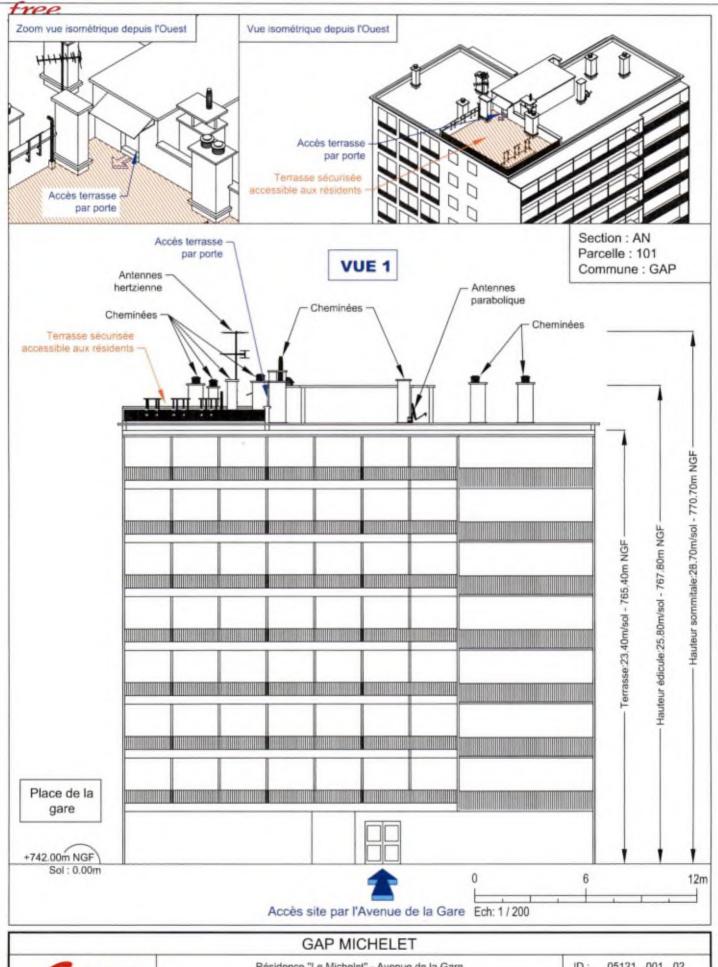
1/200



DOSSIER:

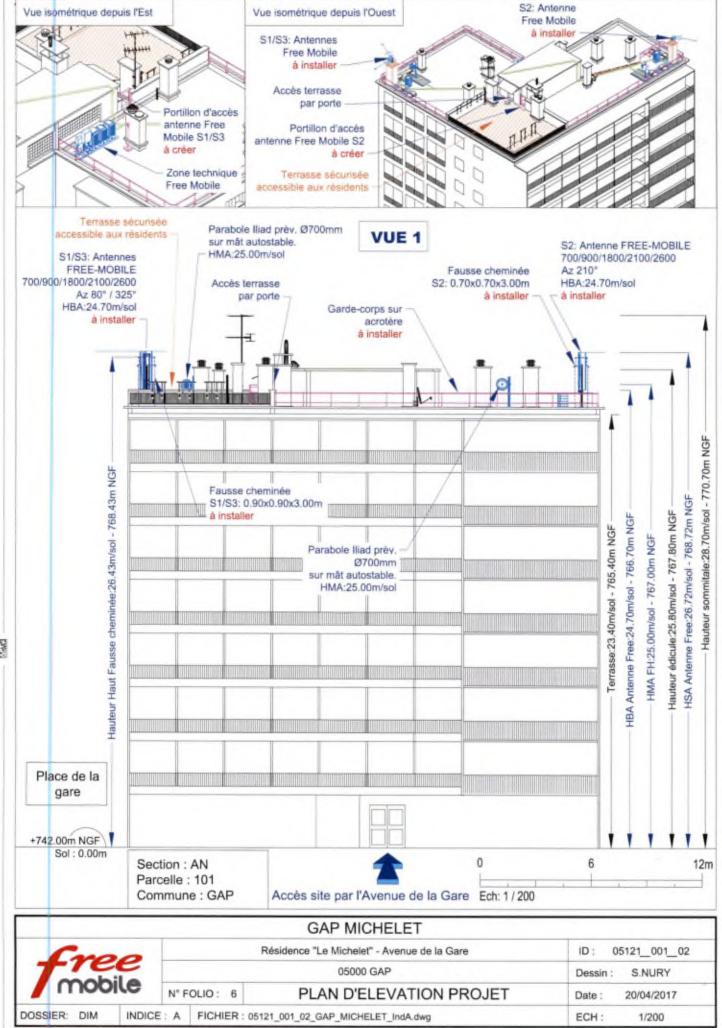
DIM

ree



Caro			Résidence "Le Michelet" - Avenue de la Gare	ID: 05121_001_02
Tre			05000 GAP	Dessin : S.NURY
/ mob	ice	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	Date: 24/04/2017
DOSSIER: DIM	INDICE	: A FICHIER:	05121 001 02 GAP MICHELET IndA.dwg	ECH: 1/200

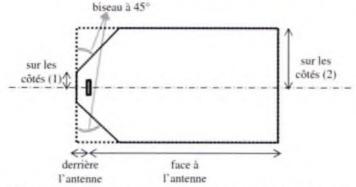
free





10. Eléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité autour de l'installation

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr	
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/	

Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux- mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution- de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html
--	---

Fiches pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus: l'essentiel sur la 5G	https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF
Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/antenne s-relais fiche web -3.pdf
Questions-Réponses sur les antennes relais	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/questions - reponses sur les antennes relais web -1.pdf
Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/les obligations des operateurs de telephonie mobile.pdf
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/brochur e_vf-2.pdf

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf		
Présentation de la 5G			

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

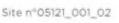
L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquence sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par





rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G - septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

Date	Agence sanitaire					
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise					
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire					
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019					
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019					
05-mal-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyreisen)					
19-févr-20	Combé Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne					
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection					
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise					
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection					
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande					
sept-20	Consell de la santé des Pays-Bas					
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication					
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)					

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France (61 V/m) conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.



Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques stipulées par le décret 2002-775 du 3 mai 2002

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	2100 MHz	2600 MHz	3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	39	41	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs límites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



2512020631K00001 00000 1E00379321348

2512020631K00001



Hôtel de Ville A l'attention de M le Maire 3 rue du Colonel Roux 05000 GAP